

Matricule fiscal : 099704019090122 000

Siege social : Route de Constantine, Oum El Bouaghi

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Consultation n° 06/UOEB/R-BM/2023

Conformément à l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Recteur de l'Université d'Oum El Bouaghi, informe les soumissionnaires ayant participé à la consultation n° 06/UOEB/R-BM/2023, paru le 25 avril 2023, qu'à l'issu des travaux de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, il a été décidé l'attribution provisoire de la convention de l'opération «Suivi pour la réhabilitation des structures des 3000 places pédagogiques à l'Université d'Oum El Bouaghi», selon le tableau suivant :

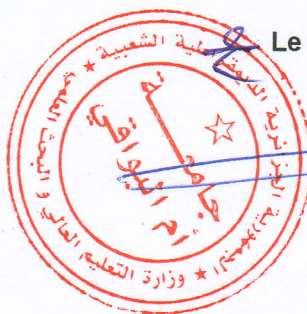
N° Plis	Désignation de l'opération	Attributaire	Délais d'exécution	N _T /50 points	Montant après correction (TTC/DA)	Critères principales d'attribution
01	Suivi pour la réhabilitation des structures des 3000 places pédagogiques à l'Université d'Oum El Bouaghi	Groupement BENMER Ain Beida-Oum El Bouaghi N.I.F 189040203096115	04 Mois	46,00	768 000,00	- Respect du cahier des charges - Pré qualification technique ($N_T \geq 25/50$) - Offre financière moins disante - Offre répond aux critères de la qualité, des délais et de prix

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des dossiers de candidature, offres techniques et financières, sont invités à se rapprocher du bureau des marchés de l'université d'Oum El Bouaghi, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la parution de cet avis.

Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire de cette convention, peut introduire un recours, auprès de la commission des marchés du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première (1^{ère}) publication de cet avis. Si le dixième (10^{ème}) jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Oum El Bouaghi le, 21 Mai 2023

Le Recteur



أ.د. ديبى زهير
مدير جامعة أم البواقي